

# Remorquage avec des avions Ecolight

**Objectif: faire connaître aux pilotes de planeurs les problèmes liés à cette opération.**

## Definition : avion Ecolight

Avions (très) légers avec une masse maximum au décollage de 472 kg. Ils bénéficient d'une certification simplifiée.

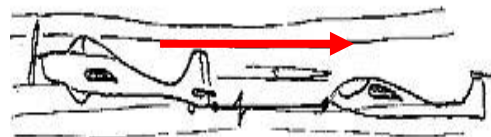
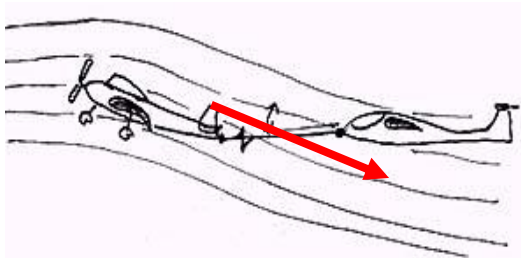
## Généralités

Comparé à un avion standard, un remorqueur Ecolight, en raison de sa moindre puissance, accélère plus lentement au départ, particulièrement sur des pistes en herbe. Mais, à cause de sa vitesse minimale de sustentation plus basse, sa distance de roulage se révèle plus courte. Le vol en montée est comparable à celui d'un avion de 180 PS.

Lors du départ, le pilote de l'Ecolight, après avoir décollé les roues doit accélérer jusqu'à la vitesse de remorquage avant d'entamer le vol de montée.

La vitesse en montée de l'Ecolight se situe entre 100 et 110 km/h, celle d'un remorqueur standard, entre 120 et 130 km/h.

Par sa faible masse, l'Ecolight génère une déflexion d'air vers le bas (en anglais "downwash") moindre qu'un remorqueur standard, ce qui permet d'obtenir des taux de montée à peine inférieurs à ceux que l'on obtient avec des remorqueurs standards de 180 à 230 PS.



L'Ecolight est plus sensible aux turbulences. Son exploitation par conditions turbulentes se trouve donc limitée, et le remorquage devient très astreignant pour le pilote de l'avion ainsi que celui du planeur.

Quant au pilote du planeur, il doit porter une attention sans faille au maintien de la position correcte.

En cas de rupture de corde, la vitesse de remorquage plus faible laisse moins de marge de manœuvre et de temps de réaction. Le danger de laisser la vitesse descendre en-dessous de la vitesse minimale de sustentation est accru.

Les remorqueurs Ecolight sont de construction plus simple et plus légère qu'un avion standard. De ce fait, il faut s'attendre à davantage de défaillances techniques.